



Compte-rendu de la séance du 20 février 2014

Titre émis par le SMIRTOM

Le Conseil Municipal a pris connaissance du titre émis par le SMIRTOM pour un montant de 1115 € et des différents courriers échangés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le règlement de ce titre. Une copie de cette délibération sera communiquée à la Trésorerie de St Amand et à M. le Sous-Préfet.

Voies d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la nouvelle répartition décidée en communauté de communes concernant les voies d'intérêt communautaire qui sont les suivantes :

- rue du Four à Chaux 300 ml
- route de la Garenne 700 ml

Participation citoyenne

Nomination de référents qui transmettront les informations auprès de la gendarmerie. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Offre de prix pour le tracteur Kubota

Le Conseil Municipal est favorable pour laisser le tracteur Kubota au prix de 4 200 € et autorise M. le Maire pour la vente du matériel.

questions diverses :

vente du photocopieur

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 50 € concernant la vente de l'ancien photocopieur de la commune.

Remboursement Orange

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 24.14 € concernant le remboursement d'un avoir lors de la suppression de la ligne du fax.

Zonage d'assainissement

Dans le cadre des études d'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des différentes communes et suite au rapport intermédiaire de révision du zonage d'assainissement remis par le bureau d'études CEDDEC qui propose en conclusion un assainissement individuel sur l'ensemble du territoire de la commune de Bouzais, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette proposition. Une enquête publique sera lancée par l'intermédiaire de la communauté de communes.

Courriers reçus du SDE 18 :

- Une étude a été commandée auprès de l'entreprise CEE en vue de la réalisation de la rénovation de l'éclairage public rue de l'église.
- Prise en charge du coût des dix motifs phosphorescents en panneau acrylique coulé qui seront installés dans le parc près des abords de la mairie. Les supports métalliques sont à la charge de la commune.

Propositions pour un prêt relais TVA/subventions

Après avoir étudié les trois propositions pour un prêt à court terme relais TVA/subventions d'un montant de 297 000 € pour une durée de deux ans, le Conseil Municipal, a retenu la proposition du Crédit Mutuel.